



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pakistan

Question écrite n° 74058

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le traitement des femmes au Pakistan. En effet, toute tentative de mettre en avant la question des droits et des privilèges des femmes y est catégoriquement condamnée comme immorale et non islamique par les puissants milieux religieux orthodoxes. Les femmes pakistanaises souhaitent que la question les touchant soit réétudiée à la lumière des besoins modernes, mais elles ne peuvent pas se montrer ouvertement critiques, de peur d'être qualifiées d'hérétiques. D'après certains rapports, près d'un millier de femmes innocentes sont incarcérées dans diverses prisons du pays sous de fausses accusations basées sur l'ordonnance Hudood. Elles sont issues des couches les plus basses de la société et viennent pour la plupart de régions rurales arriérées. Elles n'ont plus aucun contact avec le monde extérieur, et les gardiens de prison considèrent comme leur prérogative de les soumettre à toutes sortes d'indignités pouvant aller jusqu'au viol. Ces personnes sont dans la plupart des cas détenues pour relations sexuelles illicites. De même, selon un quotidien en ourdou, sur plus de 190 000 fonctionnaires du gouvernement fédéral, on ne compte que 9 000 femmes, dont la moitié travaillent dans l'éducation. Leurs collègues masculins font obstacle à leur promotion et elles sont obligées de prendre leur retraite dès qu'elles ont atteint le vingtième échelon. A travers ces divers exemples, il lui demande donc ce qu'il entend faire sur le plan international afin d'améliorer la situation des femmes au Pakistan.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74058

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1345